

Sous réserve de l'approbation du Parlement, le Gouvernement du Canada a l'intention de verser, en 1973, des contributions de \$74,000 au Programme d'enseignement et de formation des Nations Unies pour l'Afrique australe et de \$10,000 au Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour l'Afrique du Sud. Ces montants s'ajoutent aux cinq bourses que le Canada offre annuellement depuis 1967 pour la formation de Namibiens au Canada. Ces contributions dénotent la préoccupation constante du gouvernement à l'égard du problème de la discrimination raciale en Afrique du Sud.

Il est en effet approprié d'annoncer ces contributions aujourd'hui, puisque le 21 mars est consacré "Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale". Proclamée telle par les Nations Unies en commémoration de l'incident de Sharpeville survenu le 21 mars 1960, cette journée est destinée à mettre en valeur le rôle important que joue l'Organisation dans la lutte engagée pour en arriver à un ordre mondial fondé sur le respect et la compréhension mutuels des peuples.

Le Canada n'a heureusement jamais encore connu de tensions raciales répandues, mais sa société n'est cependant pas dénuée de toute discrimination. Le gouvernement canadien s'efforcera par tous les moyens dont il dispose, d'assurer le respect des principes énoncés dans la Charte des Nations Unies, la Déclaration universelle des droits de l'homme et la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale. Mais en définitive, il appartient à chaque Canadien de les respecter. Comme d'autres peuples, nous devons apprendre à surmonter l'ignorance, les préjugés et la mauvaise volonté et chercher à édifier notre société sur les bases de l'amitié et de la compréhension.